



L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET RETRAITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DE LA FNEEQ (AREF)

Par André Gagnon, ex-président

AVANT-PROPOS

Le 20 février 2020, en réunion du conseil d'administration de l'AREF, on m'a demandé d'écrire son histoire et j'ai accepté. Étant membre depuis plus de vingt ans, j'ai dû faire appel à ma mémoire et à celle de quelques anciens membres qui ont siégé avec moi. Nous avons eu des blancs de mémoire. Vous y verrez beaucoup de dates, l'histoire oblige. Je me suis également permis de nommer quelques membres fondateurs et je risque d'en oublier, toutes mes excuses à ceux-là.

L'HISTOIRE

L'idée de mettre sur pied une association pour ses enseignantes et enseignants retraités est née au Bureau Fédéral de la FNEEQ en 1995. Le président et le secrétaire de l'époque m'ont demandé de présider le comité de travail de fondation de la future association des retraités. Un sondage auprès des retraités d'alors a fait ressortir des besoins vécus par ces retraités; entre autres, des couvertures d'assurance et des conditions de retraite plus adéquates, et propres à leur situation de retraités.

Suite aux résultats de ce sondage, le comité de travail de quatre personnes a été formé en 1996. Son mandat : la création d'une association nationale de retraités et d'associations locales dans les institutions membres de la FNEEQ. Les membres de ce comité sont : Janette Lacroix, Rose Pellerin, Raymond Beaubien et moi-même, André Gagnon.

1997 Fondation de l'AREF

Le 5 juin 1997, convoqués à son congrès de fondation tenu à Trois-Rivières, 35 membres sont présents et acceptent des statuts et règlements qui donnent naissance à l'Association des retraités de l'enseignement de la FNEEQ, l'AREF. La mission de l'AREF sera de regrouper dans un esprit de solidarité les personnes retraitées ayant des intérêts communs et de promouvoir des valeurs économiques, culturelles et sociales. Un conseil d'administration est élu et le travail de recrutement de nouveaux membres commence. La cotisation pour devenir membre est fixée à 30 \$ par année. Il faut noter que durant la première année d'opération de l'Association, les frais de fonctionnement sont assumés par la FNEEQ. L'AREF élabore ses structures et à l'automne 1998, elle atteint son autonomie financière avec un membership de plus de 400 membres. On rencontre les retraités dans les Cégeps pour promouvoir l'adhésion à l'association; la réponse est excellente. Durant ces premières années, les retraités sont couverts par une assurance maladie et vie dont la FNEEQ est preneur auprès de la Capitale. Quelques années plus tard, l'AREF deviendra co-preneur avec la FNEEQ pour se donner et gérer un contrat convenant mieux à ses retraités. C'est le comité des assurances qui en est responsable.

1998 Fondation de l'AAR

En 1998 également, l'AREF participe à la fondation à Montréal de l'Alliance des Associations de Retraités (AAR) qui comptera 41 associations et représentera plus de cent mille membres retraités du Québec, provenant du public, parapublic, municipal et du privé. La mission de l'AAR est d'obtenir une représentation et une participation réelles et efficaces à la gestion des régimes de retraite. Elle se veut un outil à caractère politique pour la protection et l'amélioration des conditions de vie des retraités. Aujourd'hui encore, l'AREF participe à la gestion de l'Alliance avec deux membres au sein de son conseil d'administration.

2000 Entente avec la CARRA

C'est en 2000 que l'AREF demande à la CARRA de prélever à la source la cotisation mensuelle de ses membres, assurant ainsi une gestion beaucoup plus efficace du paiement de la cotisation. Il y a cependant quelques membres dissidents qui veulent payer leur cotisation par chèque. On devra, en 2002, modifier nos règlements pour obliger tous les membres à payer leur cotisation par retrait à la source.

2002 Création de l'AREF-Info

Lors d'un conseil d'administration tenu au printemps 2002, et dans le but de rejoindre et d'informer les membres, il est convenu de publier un petit journal qu'on appellera l'AREF-Info, distribué deux fois par année, au printemps et à l'automne. Le vice-président en sera l'éditeur. Les articles publiés proviennent majoritairement des membres et il est toujours très apprécié.

2005 Lettres patentes

Le 16 novembre 2005, l'AREF a reçu ses lettres patentes du Registraire des entreprises du Québec, constituée avec l'objectif de se regrouper et de défendre les intérêts de ses membres.

2006 Fondation du GTAR

En 2006, le Groupe de Travail des Associations de Retraités (GTAR) est créé et l'AREF est l'un de ses membres fondateurs. Comme son nom l'indique, le GTAR aura pour mission de travailler à l'obtention de l'indexation des rentes de retraite, avec le Conseil du Trésor et l'AREF a travaillé et a cru à des résultats positifs pendant longtemps. C'est ainsi qu'à l'automne 2010, la ministre libérale Courchesne, présidente du conseil du trésor à l'époque, promet une table de travail sur l'indexation des rentes de retraite. Cette table, qu'on appellera plus tard la Tribune des retraités, ne sera mise sur pied qu'en janvier 2017 et le GTAR sera alors dissout. On notera que l'Alliance des Associations de retraités siège à la Tribune des Retraités qui compte cinq autres associations, et l'AREF, en tant que membre de l'Alliance des associations de retraités depuis sa fondation, participe activement aux travaux de cette Tribune.

2013 Financement de projets humanitaires et sociaux

À l'assemblée générale annuelle de 2013, le trésorier de l'AREF présente des états financiers avec un surplus accumulé depuis quelques années de plus de 100 000 \$. Des membres proposent, pour réduire ce surplus, de participer au financement de projets humanitaires et sociaux parrainés par des membres de l'AREF. Un comité est formé et se chargera d'étudier et d'accepter les projets soumis, suivant certains critères établis par le comité des projets. Un budget d'environ 10 000 \$ par année est alloué à ces projets. C'est un succès depuis plusieurs années.

2014 Entente avec La Capitale Assurances générales

Après plusieurs tentatives auprès de la Capitale Assurances générales pour obtenir des escomptes sur les primes en assurances auto et habitation, on signait à l'automne 2014 un protocole d'entente de cinq ans renouvelable qui accordait des escomptes de 15 % aux membres qui se procuraient des assurances auto et habitation. Escomptes très appréciés des assurés, de sorte que le pourcentage de membres en bénéficiant augmente d'année en année.

2016 Importante modification au contrat d'assurance collective

En 2016, après un sondage favorable à 75 % effectué auprès des assurés du contrat 1011 et des personnes actives et près de la retraite, l'AREF a entrepris des démarches pour devenir l'unique preneur du contrat 1011 avec La Capitale. La FNEEQ se retire comme co-preneur du contrat et l'AREF devient donc seul preneur. Un avis juridique confirme que ses retraités de moins de 65 ans n'ont plus l'obligation de détenir une assurance médicaments et doivent s'inscrire à la RAMQ pour l'assurance médicaments qu'elle offre. Cependant, ils devront être membres de l'AREF. C'est ainsi que le nombre de membres atteindra plus de 6000 en décembre 2017. Cette opération d'envergure s'effectuera dans l'ordre autant pour la Capitale que pour l'AREF, pilotée par son comité d'assurances. C'est aussi l'occasion pour l'AREF d'instaurer un secrétariat permanent de 35 heures par semaine, pour répondre aux besoins des membres.

2017 Participation à l'Observatoire de la retraite

En 2017, l'AREF devient membre de l'Observatoire de la retraite de l'IREC, et le conseil d'administration délègue des administrateurs aux colloques et aux formations.

2019 Changement de présidence

À l'assemblée générale annuelle de 2019 tenue à Drummondville, après vingt-trois à la présidence de l'AREF, je ne demande pas de renouvellement de mandat et Claude Chamberland est élu deuxième président de l'histoire de l'AREF.